

Conseil communautaire
Séance du 13 avril 2023

Délibération

N° 2023_04_12

Reprise des piles et accumulateurs - Contrat avec COREPILE

Yvetot Normandie a signé un contrat de collaboration pour la reprise des piles et accumulateurs portables usagés avec l'éco-organisme COREPILE. Ce contrat nous permet de bénéficier d'une collecte gratuite sur nos déchetteries. L'actuel agrément de COREPILE est valable du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Pendant la durée de cet agrément, COREPILE souhaite expérimenter la mise en place d'un soutien financier à la collecte aux collectivités sous convention. La mise en place de ces soutiens se fait sur une base volontaire et est conditionnée à la signature d'un avenant pour les collectivités souhaitant en bénéficier.

Ce soutien financier se compose :

- D'une part fixe de 60 € par an si au moins une collecte par an est réalisée.
- D'une part variable allant de 20 € à 90 € par an en fonction du nombre de contenants collectés simultanément.

COREPILE propose à Yvetot Normandie un avenant qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023 et s'achève au 31 décembre 2024.

Le contrat type est joint en annexe.

Le Quorum constaté,

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Rudologie en date du 23 mars 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 21 mars 2023,

Ayant entendu l'exposé de Mme Virginie BLANDIN,

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Décide :

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité
(Pour : 42 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

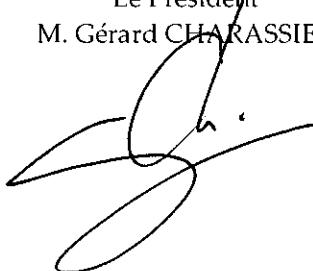
1. - D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 au contrat de collaboration pour la reprise des piles et accumulateurs portables usagés avec l'éco-organisme COREPILE.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M. Gérard LEGAY



Le Président
M. Gérard CHARASSIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "telerecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Sur convocation adressée le 28 mars 2023,

Étaient présents (34) :

M. Didier TERRIER,
M. Dominique MACE,
Mme Martine LEBORGNE,
M. Louis EUDIER,
M. Éric CARPENTIER
Absent q. n° 25,
Mme Céline DAMBRY,
M. Éric RENÉE,
M. Claude BELLIN
Absent q. n° 26,
M. Vincent LEMETTAIS,
M. Gérard LEGAY,
Mme Régine HAUZAY,
M. Alain LOPEZ,
M. Pascal LEBORGNE,
Mme Odile DECHAMPS,
M. Michaël DODELIN,
Mme Catherine DUCHESNE,
M. Sylvain GARAND,

M. Jean-Marc DOUCET,
Mme Sandrine NORDET,
Mme Josiane GILLE,
M. Jacques CAHARD,
Mme Natacha BLY,
Mme Virginie BLANDIN,
M. Gérard CHARASSIER
Absent pour le vote de la q. n° 20,
Mme Françoise DENIAU,
M. Alain BREYSACHER,
Mme Herléane SOULIER,
M. Christophe ADE,
Mme Lorena TUNA,
M. Florian LEMAIRE,
Mme Françoise BLONDEL,
Mme Marie-Claude HERANVAL,
Mme Denise HEUDRON,
M. Thierry SOUDAIS

Étaient représentés (8) :

Mme Stéphanie ETIENNE
Représentée par M. Didier TERRIER,
Mme Catherine MAILLOT

Représentée par Mme DUBUSSON,
M. Mario DEMAZIERES
Représenté par Mme Odile DECHAMPS,

Paraphe : _____

M. Gilles COTTEY
Représenté par Mme Josiane GILLE,
M. Francis ALABERT
Représenté par Mme Virginie BLANDIN,
M. Arnaud MOUILLARD

*Représenté par Mme Françoise BLONDEL jusqu'à
19h44, q. n° 10,*
M. Jean-François LE PERF
Représenté par Mme Denise HEUDRON,
M. Laurent BENARD
Représenté par M. Michaël DODELIN

Étaient absents (3) :

Mme Dominique TALADUN,
M. Lionel GAILLARD,

M. Jean-Louis LUC

Envoyé en préfecture le 05/05/2023

Reçu en préfecture le 05/05/2023

Publié le

S²LO

ID : 076-247600620-20230413-DEL2023_4_12-DE